



Cannes beach Propriétaire &lt;emmanuel.dasilva.cs@gmail.com&gt;

## Urgence concernant le système de sécurité et de vidéosurveillance de la résidence Cannes Beach

3 messages

**Emmanuel Da Silva** <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

30 août 2024 à 11:53

À : Xavier BRUEZ &lt;x.bruez@etude-aj.fr&gt;, Nathalie Thomas &lt;nathalie.thomas@etude-aj.fr&gt;

Cc : REGAIRE Loic &lt;loic.regaire@immodefrancepaca.com&gt;, CS Cannes Beach &lt;cscannesbeach06@gmail.com&gt;, Emmanuel Da Silva &lt;manu230782@gmail.com&gt;

Cci :

Madame, Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous concernant le système de sécurité, de vidéosurveillance ainsi que de contrôle d'accès de la résidence Cannes Beach.

Après avoir pris contact avec la société responsable de ce système, il m'a été rapporté qu'ils sollicitent, depuis plus d'un an, un rendez-vous sur site afin de constater et résoudre les divers dysfonctionnements signalés.

Le 30 mai 2024, ils se sont à nouveau rendus sur place pour constater certains problèmes et, à cette occasion, ont encore une fois demandé la planification d'un rendez-vous. À ce jour, aucune réponse ne leur a été donnée ni par vos services, ni par le Syndic Immo de France, ni par le conseil syndical, ni par Madame Huré, la personne en charge de la gestion de ce dossier.

Je vous demande de bien vouloir me fournir des explications en toute urgence sur cette situation. Sans réponse de votre part, je me verrai contraint de transmettre une copie de ce courriel à Madame La première vice-présidente, ainsi qu'au préfet, et à la mairie de Cannes.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

Emmanuel Da Silva

**REGAIRE Loic** <loic.regaire@immodefrancepaca.com>

2 septembre 2024 à 16:31

À : Emmanuel Da Silva &lt;emmanuel.dasilva.cs@gmail.com&gt;, Xavier BRUEZ &lt;x.bruez@etude-aj.fr&gt;, Nathalie Thomas &lt;nathalie.thomas@etude-aj.fr&gt;

Cc : CS Cannes Beach &lt;cscannesbeach06@gmail.com&gt;, Emmanuel Da Silva &lt;manu230782@gmail.com&gt;

Cher Monsieur DA SILVA,

Nous sommes bien au courant que nous devons faire une réunion avec la société SCOLA CONCEPT.

Il avait été décidé d'attendre le retour du responsable de site au niveau de la sécurité pour faire cette réunion.

Voilà pourquoi, cela n'a pas été fait avant et cela ne change en rien le problème des accès qui est du registre d'une autre société et dont nous avons eu enfin des devis que nous avons validé pour faire des réparations afin de fermer les portes.

Nous avons donc prévu de faire une réunion sans le responsable sécurité s'il n'est pas de retour afin d'avancer sur ce dossier.

Bien à vous

Loïc REGAIRE

Directeur Côte d'Azur

04 93 82 67 69

[loic.regaire@immodefrancepaca.com](mailto:loic.regaire@immodefrancepaca.com)

5 agences à votre service

Marseille, Aubagne, Toulon, Mougins et Nice.

93% de satisfaction

Transaction Location Gestion Syndic

Suivez-nous sur les réseaux !

En congés du 22 août au 1er septembre 2024

En cas de problème ou demande, merci de contacter notre agence : Pour Nice au 0493826767 et Pour Mougins au 0493642920

-----Message d'origine-----

De : Emmanuel Da Silva <[emmanuel.dasilva.cs@gmail.com](mailto:emmanuel.dasilva.cs@gmail.com)>

Envoyé : vendredi 30 août 2024 11:54

À : Xavier BRUEZ <[x.bruez@etude-aj.fr](mailto:x.bruez@etude-aj.fr)>; Nathalie Thomas <[nathalie.thomas@etude-aj.fr](mailto:nathalie.thomas@etude-aj.fr)>

Cc : REGAIRE Loic <[loic.regaire@immodefrancepaca.com](mailto:loic.regaire@immodefrancepaca.com)>; CS Cannes Beach <[cscannesbeach06@gmail.com](mailto:cscannesbeach06@gmail.com)>; Emmanuel Da Silva <[manu230782@gmail.com](mailto:manu230782@gmail.com)>

Objet : Urgence concernant le système de sécurité et de vidéosurveillance de la résidence Cannes Beach

[Texte des messages précédents masqué]

---

**Cannes beach Propriétaire** <[emmanuel.dasilva.cs@gmail.com](mailto:emmanuel.dasilva.cs@gmail.com)>

2 septembre 2024 à 16:55

À : REGAIRE Loic <[loic.regaire@immodefrancepaca.com](mailto:loic.regaire@immodefrancepaca.com)>

Cc : Xavier Bruez <[x.bruez@etude-aj.fr](mailto:x.bruez@etude-aj.fr)>, Nathalie Thomas <[nathalie.thomas@etude-aj.fr](mailto:nathalie.thomas@etude-aj.fr)>, Emmanuel Da Silva <[manu230782@gmail.com](mailto:manu230782@gmail.com)>, Conseil syndical Cannes Beach <[cs.cannesbeach06@gmail.com](mailto:cs.cannesbeach06@gmail.com)>

Monsieur Régaire,

Merci pour votre réponse. Je prends note de votre intention de tenir une réunion avec SCOLA CONCEPT.

Cependant, je tiens à souligner que l'argument d'attendre le retour du responsable de site pour organiser cette réunion me paraît peu cohérent, étant donné que son licenciement pour motif économique, tout comme celui du régisseur M. Ferrenbach, a été acté depuis plusieurs mois, comme vous le savez, par le conseil syndical et l'administrateur en mars 2024.

Toutefois, le directeur de site étant en arrêt, il n'est pas possible de procéder à son licenciement pour le moment. Concernant les accès, j'étais déjà au courant que les devis ont été validés le 22 août, car j'avais contacté directement la société qui m'avait informé avoir fait un devis le 21 août et qu'il avait été validé le lendemain.

Cependant, en date du 30 août, elle n'avait toujours pas reçu d'acompte pour commencer les travaux. Aujourd'hui, nous sommes le 2 septembre, et il n'y a toujours aucune intervention de la société pour réparer les accès.

Je tiens également à préciser que l'entrée principale, le portillon, ne fonctionne pas, et cela n'est pas dû au système de badge, mais à un simple problème de réglage.

Cette réparation pourrait être effectuée rapidement, pourtant rien n'a été fait depuis plusieurs semaines, voire mois.

Enfin, il s'avère que le contrat de SCOLA CONCEPT serait arrêté depuis le 31 juillet 2024. Pouvez-vous me fournir des explications à ce sujet ?

L'ensemble des copropriétaires espère que, maintenant que vous êtes rentré de vacances, vous pourrez traiter rapidement les nombreux problèmes qui ont été relevés, que ce soit les accès, le portillon, les fuites, et que ces questions soient résolues sans plus de délai.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle, le transfert du message concerné ou des infos qu'il contient, doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

[Texte des messages précédents masqué]